



COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Langues et Communication
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibération(s) du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 16/12/2023 et du 23/01/2024 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention LLCER parcours Recherche et Veille Internationale (REVI)- parcours Ingénierie de la recherche et parcours Veille Documentaire Internationale, option études anglophones/germaniques/hispaniques -rentrée 2024** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président/e : Mélanie JOSEPH-VILAIN, Professeur des universités, Responsable Master REVI parcours Recherche (anglais)

Membres :

Pierre-Paul GREGORIO, Professeur des universités, Responsable Master REVI (espagnol)

Sylvie MARCHENOIR, Maîtresse de conférences, Responsable Master REVI (allemand)

Béatrice DUCHATEAU, PRAG, Responsable Master REVI parcours Veille (anglais)

Article 2 :

La Directrice de l'UFR Langues et Communication est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Langues et Communication et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 30.01.24
La Directrice de l'UFR Langues et Communication

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

La Directrice de l'UFR
Langues et Communication

Christelle Serée-Chaussinand